

Schéma de processus : idéal pour le processus de co-conception de politiques en matière de SLD

Étape A – Identification du problème et élaboration de la politique

Étape	Processus
1	<p>Enjeu stratégique relevé : Plusieurs voies possibles – évaluation ou révision des lois ou des règlements existants, émergence de nouvelles pratiques au Canada ou à l’international, ou présentation au gouvernement par les directions d’établissements de soins de longue durée ou des conseils de résidentes et résidents et de membres de la famille des provinces ou des territoires.</p> <p><i>Veiller à ce que ce processus soit continu et proactif plutôt qu’en réaction aux problèmes, avec une contribution régulière des principales parties prenantes afin de repérer les possibilités d’amélioration avant qu’il y ait une crise.</i></p>
2	<p>Le gouvernement procède à une revue rapide ou à une synthèse des politiques et procédures existantes, dans la province ou le territoire, ainsi que dans l’ensemble du Canada et à l’étranger, et des autres données probantes étayant l’enjeu stratégique (changements de pratiques potentiels).</p>
3	<p>Création d’un groupe de travail chargé d’examiner les données probantes et de formuler des recommandations sur la manière d’aller de l’avant. Le groupe se composera de responsables des politiques, de dirigeantes et dirigeants du secteur des SLD, de personnel de SLD, de patientes et patients, de résidentes et résidents et de familles, ainsi que d’autres parties prenantes touchées par tout changement.</p>
4	<p>Il collaborera étroitement avec le gouvernement pour comprendre les implications de la politique et la manière dont son ajout ou sa modification peut se répercuter sur d’autres domaines d’action. Ce travail ne doit pas s’effectuer en vase clos, mais prendre en compte l’ensemble de la politique.</p>
5	<p>Le groupe de travail émet des recommandations sur les leviers (lois, normes, règlements, etc.) que le gouvernement devrait utiliser pour régler le problème soulevé, et sur les objectifs que devrait avoir le changement de politique. <i>Il est possible que le groupe de travail décide que la politique n’est pas le bon levier, et que l’amélioration des pratiques ou un autre changement est la bonne approche pour résoudre le problème.</i></p>
6	<p>Le gouvernement doit examiner les politiques existantes pour comprendre l’effet des recommandations sur les lois, règlements et normes, et planifier les modifications ou la suppression des politiques selon les besoins.</p>

Étape	Processus
7	Évaluation de la faisabilité de la recommandation, menée par le gouvernement et avec les conseils du groupe de travail.
8	À partir de l'évaluation de la faisabilité, des modifications ou des changements sont apportés si nécessaire. Le groupe de travail donne des conseils sur les modifications.
9	Confirmation finale de la recommandation par le groupe de travail. Si la politique ne change pas, l'instrument de politique et les objectifs sont confirmés.
10	Si un changement est recommandé, les objectifs et les paramètres de l'instrument politique sont approuvés par les comités législatifs de politique et de révision.
11	Les instructions de rédaction du nouvel instrument de politique sont élaborées : un groupe de travail doit les examiner pour assurer une rétroaction des parties prenantes.

Étape B – Approbation de la politique

Étape	Lois	Règlements	Normes
1	Le conseil législatif rédige le projet de loi.	Le conseil législatif rédige le projet de règlement – y compris les permis et la gouvernance associés.	Le ministère rédige le projet de norme. Ce processus doit inclure des représentantes et des représentants des directions et du personnel (syndicats) en SLD, des membres du personnel, des membres de la famille et des résidentes et des résidents.
2	Examen par le groupe de travail pour confirmer que le projet de loi répond aux objectifs et assurer la contribution des parties prenantes.	Examen par le groupe de travail pour confirmer que le règlement répond aux objectifs et assurer la contribution des parties prenantes.	Une version préliminaire de la nouvelle norme est publiée pour une consultation publique ou pour recueillir des commentaires.

Étape	Lois	Règlements	Normes
3	Première lecture du projet de loi.	Le règlement est déposé et publié pour obtenir les commentaires du public.	En parallèle avec la consultation régulière auprès du public suivant la publication, le ministère réalise un travail d'approche et de consultation auprès des représentantes et représentants des directions et du personnel en SLD, des résidentes et résidents et des membres de leurs familles nommés par le groupe de travail.
4	Si nécessaire, le projet de loi sera transmis à un comité pour étude – offrant ainsi une autre occasion d'obtenir des commentaires des principales parties prenantes.	En parallèle avec la consultation régulière auprès du public suivant la publication, le ministère réalise un travail d'approche et de consultation auprès des représentantes et des représentants des directions et du personnel en SLD, des résidentes et des résidents et des membres de leurs familles, et des syndicats nommés par le groupe de travail.	La norme est ajustée et approuvée par le ministère.
5	Deuxième lecture du projet de loi.	Les commentaires sont intégrés au règlement, qui est alors approuvé.	X
6	Comité plénier.	X	X
7	Troisième lecture.	X	X

Étape	Lois	Règlements	Normes
8	Adoption du projet de loi.	X	X
9	Proclamation du projet de loi.	X	X

Étape C – Pré-mise en œuvre de la politique

Étape	Processus
1	Le groupe de travail, qui comprend des représentantes et des représentants des directions en SLD, des résidentes et des résidents et des membres de leurs familles, discute du processus de mise en œuvre et des aides nécessaires (appui à la politique organisationnelle, processus de surveillance et d'évaluation de la conformité, lignes téléphoniques dédiées, communauté de pratique, enseignement et formation).
2	Enseignement et formation pour les directions en SLD, les partenaires de soins essentiels, les conseils de résidentes et résidents et de membres de la famille, etc., afin d'aider à accroître le soutien à la politique, aux normes ou aux règlements (p. ex., assemblées publiques) pour faciliter la mise en œuvre.
3	Élaboration d'un plan de communication et d'application des connaissances, comprenant un calendrier et des attentes, pour soutenir la mise en œuvre du nouvel instrument de politique.
4	Élaboration d'un plan d'évaluation pour l'instrument de politique sélectionné.
5	Évaluations de la préparation menées par les foyers concernés pour trouver les ressources et les soutiens qui seront requis, ainsi que les obstacles et leviers locaux.

Étape	Processus
6	Le gouvernement travaille avec les directions en SLD et les conseils de résidentes et résidents et de membres de la famille pour appuyer la conception de politiques organisationnelles visant à mettre en œuvre la nouvelle loi, réglementation ou norme.
7	Modèles de politiques pour aider les organismes à mettre en œuvre les politiques, règlements ou normes.
8	Le gouvernement travaille avec les principales parties prenantes pour concevoir un programme d'évaluation des nouvelles normes et des nouveaux règlements.
9	Les soutiens à la mise en œuvre sélectionnés sont conçus en partenariat avec le groupe de travail et d'autres experts.
10	Le gouvernement et les parties prenantes repèrent les organismes qui existent déjà pour appuyer la mise en œuvre et aider les exploitants d'installations à implanter les règlements.

Étape D – Mise en œuvre de la politique

Étape	Processus
1	Les soutiens à la mise en œuvre sélectionnés sont déployés (p. ex., une communauté de pratique pour appuyer les établissements de SLD et éviter le dédoublement des efforts dans plusieurs emplacements).
2	Ressources appropriées (financement, outils stratégiques, modèles de politiques, guides de formation, etc.) allouées aux établissements de SLD pour soutenir la mise en œuvre de l'instrument de politique.
3	Efforts de formation et de communication continus pour soutenir la mise en œuvre.

Étape	Processus
4	Les ministères et organismes gouvernementaux concernés consultent le groupe de travail 12 mois après la mise en œuvre pour mettre en évidence tout problème et déterminer si des soutiens supplémentaires sont nécessaires.
5	Selon la consultation, des soutiens supplémentaires sont ajoutés, le cas échéant.
6	Occasions pour les principales parties prenantes de revoir le contenu de la nouvelle loi, du nouveau règlement et/ou des nouvelles normes et de fournir une rétroaction.

Étape E – Évaluation de la politique

Étape	Lois	Règlements	Normes
1	Un examen législatif est lancé trois ans après la mise en œuvre pour vérifier si la loi atteint ses objectifs.	Un examen officiel du règlement est lancé trois ans après la mise en œuvre.	Un examen officiel des normes est lancé deux ans après la mise en œuvre.
2	Le gouvernement ou l'agence convoque un groupe de travail comprenant des membres des directions en SLD, du personnel, des résidentes et des résidents et des membres de leurs familles pour orienter l'examen.	Le gouvernement ou l'agence convoque un groupe de travail comprenant des membres des directions en SLD, du personnel, des résidentes et des résidents et des membres de leurs familles pour orienter l'examen.	Le gouvernement ou l'agence convoque un groupe de travail comprenant des membres des directions en SLD, du personnel, des résidentes et des résidents et des membres de leurs familles pour orienter l'examen.

Étape	Lois	Règlements	Normes
3	L'examen est assigné au comité législatif approprié pour supervision.	L'examen est publié pour permettre au grand public de prendre connaissance des résultats.	L'examen est publié pour permettre au grand public de prendre connaissance des résultats.
4	Une fois terminé, il est déposé auprès de la législature aux fins de commentaires.	Des mesures sont prises pour remédier aux problèmes soulevés durant l'examen; la loi est toujours en vigueur.	Des mesures sont prises pour remédier aux problèmes soulevés durant l'examen; la loi est toujours en vigueur.
5	L'examen est publié pour permettre au grand public de prendre connaissance des résultats.	Si l'examen met en évidence la nécessité d'une refonte majeure des règlements, le gouvernement met sur pied un groupe de travail pour explorer comment procéder; revenir au début du cycle politique.	Si l'examen met en évidence la nécessité d'une refonte majeure des normes, le gouvernement met sur pied un groupe de travail pour explorer comment procéder; revenir au début du cycle politique.
6	Des mesures sont prises pour remédier aux problèmes soulevés durant l'examen; la loi est toujours en vigueur.	Après le premier examen, les examens suivants se font tous les cinq ans.	Après le premier examen, les examens suivants se font tous les trois ans.

Étape	Lois	Règlements	Normes
7	Si l'examen met en évidence la nécessité d'une refonte majeure des lois, le gouvernement met sur pied un groupe de travail pour explorer comment procéder; revenir au début du cycle politique.	X	X
8	Après le premier examen, les examens suivants se font tous les cinq ans.	X	X

